



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 13 novembre 2020**

Membres en exercice : 22  
Présents : 20  
Procurations : 0  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 20  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
20/10/2020

**Délibération n° C 2020- 37**

**Décision Modificative N°2 de l'exercice 2020 et information sur les opérations de dépenses imprévues**

L'an deux mille vingt, le treize novembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet représentait Monsieur David PHILOT Préfet du Jura, excusé.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Claude BORCARD, Cyrille BRERO, Christian BUCHOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-François GAILLARD, Jean-Charles GROSDIDIER, Christian LAGALICE, Stéphane LAMBERGER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT, Laurent PETIT.

Suppléants : Messieurs Jean-Baptiste GAGNOUX, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Mesdames Sandrine MARION, Hélène PELISSARD, Christine RIOTTE ; Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Jean FRANCHI.

Secrétaire de séance : Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

**Membres élus à voix consultative**

Madame Nadia WAUQUIER ; Messieurs le Capitaine Yannick RUPANI, le Lieutenant Stéphane SAUCE, le Sergent-Chef Franck TOUILLIER, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ ; Monsieur le Lieutenant Benoit GAILLARD était excusé.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département); Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable 1961 des SDIS.

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-28 du 28 octobre 2019 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-42 du 11 décembre 2019 relative à l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-03 du 28 janvier 2020 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-16 du 12 mars 2020 relative à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-17 du 12 mars 2020 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-20 du 12 mars 2020 relative au Budget Primitif 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-26 du 26 juin 2020 relative au Budget Supplémentaire de l'exercice 2020 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 13 novembre 2020 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

## I) Décision Modificative n°2 (DM2)

Après l'adoption du Budget Supplémentaire lors du Conseil d'Administration du 26 juin 2020, première modification, il s'est avéré nécessaire, pour assurer une meilleure fin d'exécution budgétaire, d'établir une DM2 pour des ajustements entre sections et pour inscrire des dépenses et recettes supplémentaires.

### A. Section de Fonctionnement

#### 1. Dépenses de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2019	BP+ BS 2020	DM2 2020	Variation DM2/ BP+BS 2020
011	Charges à caractère général	2 843 332 €	3 007 881 €	19 462 €	0,65%
012	Charges de personnel	12 125 956 €	12 545 944 €	87 000 €	0,69%
65	Autres charges de gestion courante	139 211 €	101 055 €		
66	Charges financières	133 507 €	126 595 €	32 000 €	25,28%
67	Charges exceptionnelles		2 000 €		
022	Dépenses imprévues		60 000 €	30 000 €	50%
<b>Total dépenses réelles (hors opérations d'ordre)</b>		<b>15 242 006 €</b>	<b>15 843 475 €</b>	<b>168 462 €</b>	<b>1,06%</b>
042	Opérations d'ordre	3 032 740 €	3 117 929 €		
dont	Dotations aux amortissements	3 016 566 €	3 016 567 €		
023	Virement à la section d'investissement				
<b>TOTAL GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>18 274 747 €</b>	<b>18 961 404 €</b>	<b>168 462 €</b>	<b>0,89%</b>

#### ○ **011 Charges à caractère général : + 19 462 €**

##### ➤ 60623 Alimentation : - 200 €

Transfert de crédits à l'investissement pour ajustement de crédits pour l'achat de tablettes et de disques durs.

- 60632 Fournitures de petit équipement : + 1 500 €  
Changement d'imputation comptable concernant l'achat de petits équipements destinés à la plongée, en provenance de l'article 21578 (autre matériel et outillage technique) ;
  - 615221 Entretien et réparations sur bâtiments : + 7 500€  
Réajustement des crédits pour la réparation des bâtiments suite aux sinistres ;
  - 6156 Maintenance : +1 000 €  
Réajustement des crédits pour la maintenance du caisson gaz ;
  - 6184 Versement à des organismes de formations : + 6 600 €  
Transfert de crédits de la section d'investissement (2051) d'un montant de 6 600 € pour une formation SIS (système d'alerte) ;
  - 6251 Voyages et déplacements : - 88 €  
Transfert de crédits à la section d'investissement (2183) d'un montant de 88 € ;
  - 62878 Remboursement à des tiers : + 3 150 €  
Augmentation des crédits pour le paiement des interventions des SDIS limitrophes.
- **012 Charges du personnel : + 87 000 €**
    - 64118 Autres indemnités : + 87 000 €  
La revalorisation du taux de l'indemnité de feu allouée aux sapeurs-pompiers professionnels de 19 % à 25%, nécessite une inscription de crédits supplémentaires (cf. délibération précédente en application du décret n°2020-903 du 24 juillet 2020).
  - **66 Charges financières : + 32 000 €**
    - 66112 Intérêts - rattachement des ICNE : + 32 000 €  
Réajustement du montant des intérêts courus non échus.
  - **022 Dépenses imprévues : + 30 000 €**  
Reconstitution des crédits des dépenses imprévues à hauteur de 40 000 €.

## 2. Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellé	Réalisé 2019	BP+ BS 2020	DM2 2020	Variation DM2/ BP+BS 2020
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	772 100 €	952 100 €		
74	Contributions et participations	16 761 258 €	16 826 611 €	100 000 €	0,59%
75	Autres produits de gestion courante	4 166 €	3 000 €		
77	Produits exceptionnels	54 436 €	60 000 €	30 500 €	
78	Reprises sur amortissements et provisions				
013	Atténuation de charges	27 570 €	33 000 €		
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>17 619 530 €</b>	<b>17 874 711 €</b>	<b>130 500 €</b>	<b>0,73%</b>
042	Opérations d'ordre		688 655 €	37 962 €	5,51%
dont	Neutralisation		688 655 €	19 462 €	2,83%
002	Excédent de fonctionnement reporté		398 039 €		
<b>TOTAL GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 619 530 €</b>	<b>18 961 404 €</b>	<b>168 462 €</b>	<b>0,89%</b>

○ **74 Contributions et participations : + 100 000 €**

Augmentation de la contribution du Département de 100 000 €, recette supplémentaire pour la revalorisation du taux de l'indemnité de feu SPP, dépense pérenne, dont 13 000 € permettant de reconstituer une partie des dépenses imprévues consommées dans le cadre de la lutte contre la COVID19 ;

○ **77 produits exceptionnels : + 30 500 €**

➤ 7788 Autres produits exceptionnels : + 30 500 €

Augmentation des crédits suite aux ventes de biens (non inclus dans l'actif ex : pneus...).

○ **042 Opérations d'ordre : + 37 962 €**

- augmentation de la neutralisation des amortissements immobiliers de 19 462 € afin d'équilibrer la section de fonctionnement, ce qui la porte à 708 117 € en prévision pour l'exercice ;
- opérations d'ordre de transfert entre sections suite à des travaux de réparations de véhicules faits en régie pour un montant de 18 500 €.

## **B. Section d'Investissement**

### **1. Dépenses d'investissement**

Chapitres	Libellé	Réalisé 2019	BP+ BS 2020	DM2 2020	Variation DM2/ BP+BS 2020
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	481 824 €	481 631 €		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	307 091 €	662 245 €	-10 600 €	-1,60%
204	Subventions d'équipement versées	3 000 €	226 180 €		
21	Immobilisations corporelles	2 901 988 €	3 205 121 €	-2 212 €	-0,07%
23	Immobilisations en cours	5 615 373 €	6 223 450 €	-850 000 €	-13,66%
020	Dépenses imprévues	0 €	20 000 €		
024	Produits des cessions d'immobilisations				
<b>Total dépenses réelles (hors opérations d'ordre)</b>		<b>9 309 276 €</b>	<b>10 818 627 €</b>	<b>-862 812 €</b>	<b>-7,98%</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	439 961 €	688 655 €	37 962 €	5,51%
dont	<i>Neutralisation</i>	438 195 €	688 655 €	19 462 €	2,83%
041	Opérations patrimoniales	145 914 €		3 100 015 €	
<b>TOTAL GENERAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>9 895 150 €</b>	<b>12 195 936 €</b>	<b>2 275 165 €</b>	<b>18,66%</b>

○ **20 Immobilisations incorporelles : - 10 600 €**

➤ 2033 frais d'insertion : - 4 000 €

- 4 000 € crédits annulés suite aux réajustements des plannings prévisionnels, l'attribution des marchés de travaux ne s'effectuera qu'au mois de janvier 2021 pour les constructions des CIS d'ARBOIS, du plateau de NOZEROY et du LIZON.

➤ 2051 Concessions et droits similaires, licences : - 6 600 €

- 6 600 € réaffectés à l'article 6184 pour une formation SIS (système d'alerte).

○ **21 Immobilisations corporelles : - 2 212 €**

➤ 21578 Autre matériel et outillage : - 2 500 €

- - 1 000 € réaffectés à l'article 6156 pour la maintenance du caisson bois ;
- - 1 500 € réaffectés à l'article 60632 pour l'acquisition de petit équipement de plongée.

- 2183 Matériel informatique : + 288 €  
Ajustement de crédits provenant de la section de fonctionnement (art. 60623 et 6251) pour l'acquisition de tablettes et de disques durs.

○ **23 Immobilisations en cours : - 850 000 €**

- 231312 Constructions de centres d'incendie et de secours : - 850 000 €  
- 850 000 € suite aux réajustements des plannings prévisionnels, l'attribution des marchés de travaux ne s'effectuera qu'au mois de janvier 2021 pour les constructions des CIS d'ARBOIS (-250 000 €), du plateau de NOZEROY (-300 000 €) et du LIZON (-300 000 €).

○ **040 Opérations d'ordre entre sections : + 37 962 €**

- augmentation de la neutralisation des amortissements immobiliers de 19 462 € afin d'équilibrer la section de fonctionnement, ce qui la porte à 708 117 € pour l'exercice ;
- opérations d'ordre de transfert entre sections suite à des travaux de réparations de véhicules faits en régie pour un montant de 18 500 €.

○ **041 Opérations patrimoniales : + 3 100 015 €**

Opérations patrimoniales d'Intégration (de l'article 238 au 21561) des avances réalisées à la commande des véhicules (programme pluriannuel d'équipement en véhicules 2019 et 2020, réceptionné en 2020).

## 2. Recettes d'investissement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2019	BP+ BS 2020	DM2 2020	Variation DM2/ BP+BS 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	818 125 €	1 200 000 €		
13	Subventions d'investissement	2 291 199 €	1 672 278 €	-291 424 €	-17,43%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 900 000 €	3 812 896 €	-533 426 €	-13,99%
21	Immobilisations corporelles				
024	Produits des cessions d'immobilisations		20 000 €		
<b>Total recettes réelles</b>		<b>5 009 325 €</b>	<b>6 705 174 €</b>	<b>-824 850 €</b>	<b>-12,30%</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	3 029 209 €	3 117 929 €		
041	Opérations patrimoniales			3 100 015 €	
001	Excédent d'investissement reporté		1 684 178 €		
021	Virement de la section de fonctionnement				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	149 445 €			
<b>TOTAL GENERAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 038 534 €</b>	<b>11 507 281 €</b>	<b>2 275 165 €</b>	<b>19,77%</b>

○ **13 Subventions d'investissement : - 291 424 €**

- 1314 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables par les communes : -291 424 €

- Diminution des participations des communes pour les CIS ARBOIS (-250 000 €), du Plateau de NOZEROY (-162 924 €) et du LIZON (-252 000 €) qui ne seront appelées qu'après la notification des marchés en janvier 2021 ;
- Participation d'avance du Département (part SDIS) pour les constructions des CIS de SAINT-AUBIN (157 000 €) et de LORETTE (212 000 €).

○ **16 Emprunts et dettes assimilées : - 533 426 €**

➤ 1641 Emprunts : - 533 426 €

Une inscription de – 533 426 € par rapport aux crédits votés permet d'équilibrer la section.

○ **041 Opérations patrimoniales : + 3 100 015 €**

Opérations patrimoniales d'Intégration (de l'article 238 au 21561) des avances réalisées à la commande des véhicules (programme pluriannuel d'équipement en véhicules 2019 et 2020, réceptionné en 2020).

**RECAPITULATIF**

<b>DM2 2020</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	168 462	168 462
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	2 275 165	2 275 165
<b>TOTAL</b>	2 443 627	2 443 627

**II) Information sur les opérations de dépenses imprévues**

Le SDIS a dû recourir en 2020 à l'utilisation des crédits votés en dépenses imprévues compte tenu du montant des crédits disponibles sur le chapitre concerné lors de la survenance de la dépense imprévue.

Le Conseil d'Administration doit en être informé.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT CHAPITRE 022 DEPENSES IMPREVUES</b>					
<b>Réalisé en 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BS 2020</b>	<b>DM2 2020</b>	<b>Dépenses réalisées au 15/10/2020</b>	<b>Disponible au 15/10/2020</b>
7 000	40 000	20 000	30 000	50 000 *	40 000

\* Uniquement dans le cadre de la lutte contre la COVID19 pour l'achat de masques, kits et autres produits de protection (20 000 € en mai, 25 000 € en août, 5 000 € en octobre cf. certificats administratifs joints)

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :**

- 1. d'adopter la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2020 ;**
- 2. de certifier avoir pris connaissance des opérations effectuées en dépenses imprévues au 15 octobre 2020.**

---

**DECISION N° C 2020-37 DU 13 NOVEMBRE 2020**


**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- 1. adopte la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2020 ;**
- 2. certifie avoir pris connaissance des opérations effectuées en dépenses imprévues au 13 novembre 2020.**

**Les annexes sont jointes à la présente délibération.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le  
Affiché le  
Publié au RAA du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,

  
**Clément PERNOT**